

55) Man erwarb deshalb einen Platz mit einem kleinen Haus in der Kapuzinerstrasse und siedelte dorthin über am 13. Mai 1852. Zwar fand man auch dort das notdürftigste Unterkommen : ein kleines, altes Haus, in dessen Erdgeschoss man eine arme Kapelle herrichtete. Aber man hatte soviel Platz, um an den Bau einer Kirche und eines Klosters denken zu können. Im Jahre 1856 wurde mit dem Kirchenbau begonnen. »

Que la place fut régulièrement achetée, ressort de la réponse que le R. P. Zobel donna au commandant de la forteresse, qui voulut l'empêcher de construire des tours d'église aussi près des fortifications : « Der Platz ist zum Bau einer katholischen Kirche bestimmt und gekauft »! — P. Zender : P. Ambrosius Zobel ein Lebensbild. S. 84 & 86. St-Paulus Druckerei. Luxemburg. 1894. S. 246.

Autres sources.

Archives du Gouvernement / Archives privées de l'auteur.

Neyen : Biographies Luxembourgeoises. Tome II. Scheffer (pp. 113/4) Seyler (P. 131/2).

A. Bruck : Bourses d'Etudes. Scheffer (pp. 398—400).

K. Arendt : Luxemburger Porträtgalerie. 6 Bd. Druckerei Huss / Band IV. S. 14. Scheffer.

Publications de la Section Historique.

Etat civil.

SOURCES CONSULTÉES PAR M. L. ZETTINGER :

Archives de la Ville de Luxembourg.

Registres.

1) Registres des Séances et Délibérations de l'Administration Municipale de la ville de Luxembourg ; 17 nivôse An IV — 25 novembre 1816

2) Registres aux Délibérations de la Mairie de Luxembourg et procès-verbaux des délibérations de MM. les bourgmestres ; 24 germinal An VIII — 9 avril 1832

3) Registres aux Résolutions du Conseil de Régence de la Ville de Luxembourg ; 24 mars 1817 — 7 février 1846

4) Registres servant à inscrire la présence de MM. les membres du Conseil Communal de la Ville, 27 novembre 1817 — 19 octobre 1848.

Fârdes.

Régime français : N° 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 17, 18.

Régime hollandais : N° 1, 5, 7, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21; 25; 26; 27, 33, 35, 46, 66.

PIECES JUSTIFICATIVES

N° I.

Le 12 Messidor, An III, le Représentant du peuple en mission près les armées dans la ville et le pays de Luxembourg, Joubert, fait publier un arrêté cassant l'ancien magistrat et le remplaçant par une municipalité provisoire au caractère essentiellement passager. Par la loi du 9 vendémiaire An IV les neuf nouveaux départements furent réunis à la République Française et de ce fait fut créée également la base légale pour le nouveau système administratif.